

REGLEMENT MORVAN OXYGENE TRAIL 2018



Article 1 : organisation

L'organisation est assurée par le club MORVAN OXYGENE (affiliation UFOLEP et FFA).

Article 2 : épreuves

- Le trail 9 km est un trail découverte de 9 kms et 300 de D+ avec un départ à 17h00 et limité à 200 coureurs.
- Le trail 16 km est un trail de 16kms et 500 de D+ avec un départ à 17h00 et limité à 200 coureurs.
- Le trail 30 km est un trail de 30 kms et 1000 de D+ avec un départ à 16h00 et limité à 150 coureurs. Cette course est une épreuve qualificative aux épreuves de l'Ultra Trail du Mont Blanc 2018 et rapporte 2 points ITRA.
- Le trail 55 km est un trail de 55 kms et 2000 de D+ avec un départ à 8h00 et limité à 150 coureurs. Cette course est une épreuve qualificative aux épreuves de l'Ultra Trail du Mont Blanc 2018 et rapporte 3 points ITRA.
- Le trail 83 km est trail de 83 kms et 3100 de D+ avec un départ à 5h00 et limité à 150 coureurs. Cette course est une épreuve qualificative aux épreuves de l'Ultra Trail du Mont Blanc et rapporte 4 points ITRA.
- La randonnée 9 kms est une épreuve de marche libre sur le parcours du trail 9 kms avec un départ à 17h00. Cette épreuve ne donnera pas suite à un classement.
- Une épreuve de marche nordique sur le parcours du trail 16 kms avec un départ à 17h00 et limité à 50 coureurs.



Article 3 : Organisation de la journée

Les épreuves du Morvan Oxygène Trail 2018 auront lieu le samedi 30 juin 2018 à Château-Chinon, capitale du Morvan, située dans la Nièvre (58), au cœur de la Bourgogne, dans le Parc Naturel Régional du Morvan.

PROGRAMME DU MORVAN OXYGENE TRAIL 2018

VENDREDI 29 JUIN 2018

18h00-22h00 retrait des dossards de l'Ultra et du Trail des Sources

19h30 briefing bénévoles

SAMEDI 30 JUIN 2018

04h45 briefing OBLIGATOIRE de l'Ultra du Morvan Mont Beuvray

05h00 Départ de l'Ultra du Morvan Mont Beuvray

6h30-7h45 Inscriptions et retrait des dossards du Trail des Sources

7h45 briefing OBLIGATOIRE du Trail des Sources

8h00 départ du Trail des Sources

13h00 **arrivées des 1er de l'Ultra et du Trail des Sources**

14h00-16h45 inscriptions et retrait des dossards des autres courses

15h45 briefing OBLIGATOIRE du Trail des Bagnards

16h00 départ du Trail des Bagnards

16h45 briefing du Trail de la Vallée d'Yonne, de la Marche Nordique et du Trail du Calvaire

17h00 départ du Trail de la Vallée d'Yonne, de la Marche Nordique, du Trail du Calvaire et de la randonnée

17h40 **arrivées des 1er du Trail du Calvaire**

18h15 **arrivées des 1er du Trail de la Vallée d'Yonne**

18h30 **arrivées des 1er de la Marche Nordique**

18h45 **arrivées des 1er du Trail des Bagnards**

20h00-21h00 podium de toutes les courses

22h00 **arrivées des derniers coureurs de l'Ultra du Morvan Mont Beuvray**

Article 4 : participation

Le trail de 9 kms est ouvert à toute personne des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Le trail de 16 kms est ouvert à toute personne des catégories Juniors, Espoirs, Séniors, Masters et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Le trail de 30 kms est ouvert à toute personne des catégories Espoirs, Séniors, Masters et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Le trail de 55 kms est ouvert à toute personne des catégories Espoirs, Séniors, Masters et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

Le trail de 83 kms est ouvert à toute personne des catégories Espoirs, Séniors, Masters et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

L'épreuve de marche nordique 16 kms est ouverte à toute personne à partir de la catégorie Juniors, Espoirs, Séniors et Masters et médicalement apte à la pratique compétitive.

La randonnée 9 kms est ouverte à toute personne à partir de 12 ans. Pour participer à cette épreuve, le certificat médical n'est pas obligatoire mais une autorisation parentale pour les mineurs sera exigée.

Documents à fournir

Pour pouvoir participer à chacune des épreuves excepté la randonnée 9 kms, chaque coureur doit fournir lors de son inscription une copie d'un des documents suivants (conformément à l'article L 231.3 du code du sport) :

- *Licence FFA 2018 (athlète compétition, running, loisirs,)
- *Licence FSGT ou UFOLEP 2018 autorisant la pratique de la course à pied en compétition
- *Licence Fédération Française de Triathlon 2018
- * Licences des fédérations affinitaires selon règlement FFA

Aucune autre licence ne sera acceptée

*un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an au jour de la course.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place par le service médical de la course.

En l'absence d'un de ces documents, les inscriptions ne pourront en aucun cas être validées.

En cas de demande d'annulation d'inscription, un certificat médical sera exigé pour procéder au remboursement. **A partir du 30 avril 2018**, aucune demande de remboursement ne sera traitée.

Assurance

- Responsabilité civile : conformément à la loi, l'association a souscrit une assurance au sein de la compagnie GAN sous le numéro de police 151262483.
- Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive, sont tenus de s'assurer personnellement.

Article 5 : Sécurité

Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché. Tout concurrent qui coupera sera disqualifié.

La sécurité sera assurée par des personnes présentes tout au long du parcours à travers les points de contrôle, de ravitaillement et de sécurité.

Une antenne médicale sera présente au PC course situé à l'arrivée et une assistance sur la course sera déployée en cas d'urgence. Le responsable médical est habilité à mettre hors course à tout moment un concurrent inapte pour raison médicale.

Les suiveurs en VTT sont interdits.

En cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants, arrêté municipal ou préfectoral interdisant l'épreuve), la direction de course se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie ou la totalité de l'épreuve (même en cours). Les droits d'inscription seront acquis à l'organisateur.

Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté.



Article 6 : équipements**Équipements obligatoire ***

	Trail 9 kms	Trail 16 kms	Marche nordique 16 kms	Trail 30 kms	Trail 55 kms	Trail 83 kms
Réserve d'eau*	0,5 litre	1 litre	1 litre	1 litre	1,5 litre	1,5 litre - (2 litres conseillés)
Une lampe frontale avec piles de rechange	Non	Non	Non	conseillée	conseillée	Oui
Un sifflet	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Couverture de survie	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Une réserve alimentaire	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Un téléphone mobile chargé (numéro du PC course sur le dossard)	conseillé	conseillé	conseillé	Oui	Oui	Oui
Une veste imperméable pouvant supporter le mauvais temps	Non	Non	Non	conseillée	Oui	Oui
Bande adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping de 80cm X 6cm	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Éco gobelet ou contenant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

*** En fonction des conditions météorologiques le jour de l'épreuve, le matériel obligatoire pourra, soit être renforcé, soit être allégé. Confirmation à la remise des dossards.**

Une vérification aléatoire du matériel pourra être effectuée au départ et lors de l'épreuve.

Tout élément manquant entraînera une pénalité de 30mn au minimum et pouvant aller au maximum jusqu'à une mise hors course.

Article 7 : parcours et balisage

Le parcours s'effectue au sein du Parc Naturel Régional du Morvan.

Les épreuves traversant parfois des routes, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. Des personnes pourront être là pour assurer votre traversée de route. A certains passages de routes dangereux, les signaleurs auront le pouvoir d'arrêter le coureur un court moment afin d'assurer sa sécurité. Si un manquement est observé par les signaleurs, ils en référeront au directeur de course qui pourra disqualifier, si besoin, le participant.

Barrières horaire :

Trail et Randonnée du Calvaire : pas de temps limite

Trail et Marche Nordique de la Vallée d'Yonne : à venir

Trail des Bagnards : une BH au **km 17** au ravitaillement de Voucoux à 19h15 soit **3h15** de course

Trail des Sources : une BH au **km 21** au ravitaillement de Villapourçon à 12h00 soit **4h00** de course

une BH au **km 43** au ravitaillement de Voucoux à 17h00 soit **9h00** de course

Ultra du Morvan Mont Beuvray : une BH au **km 21** au ravitaillement de Villapourçon à 9h00 soit **4h00** de course,

une BH au **km 48** à la base de vie de Glux en Glenne à 15h00 soit **10h00** de course,

une BH au **km 69** au ravitaillement de Voucoux à 19h00 soit **14h00** de course.

Les parcours seront balisés le jour même avec de la rubalise d'un de nos partenaires, des fanions roses et un marquage au sol rose. Pour les passages de nuit, de la peinture rétro-réfléchissante sera mise en place au sol (attention, elle ne fonctionne qu'avec la lampe frontale allumée)

Article 8 : Respect de l'environnement et des propriétés

Les concurrents s'engagent à avoir un comportement éco-responsable et à respecter les propriétés traversées. En participant à l'épreuve, le coureur adopte les principes de la charte du Trail (voir document sur le site www.morvan-oxygene-trail.org)

Ainsi tout concurrent qui délibérément jetterait tout objet susceptible de laisser une empreinte écologique sera disqualifié par le directeur de course.

Article 9 : Inscriptions

Renseignements et inscriptions exclusivement sur le site www.morvan-oxygene-trail.org jusqu'au **17/06/2018 inclus**. Après cette date, il y aura des inscriptions possibles sur place jusqu'à ½ heure avant le départ de chaque épreuve (sauf pour le trail 83 kms) avec majoration dans la limite des places disponibles. Si le nombre de places sur chaque course est atteint avant le jour de l'épreuve, il n'y aura pas d'inscription sur place (se référer régulièrement au site internet et la page facebook morvan oxygene trail).

Pas d'inscription sur place pour le 83 kms

Seuls les dossiers d'inscription complets seront validés.

Dans un souci de préservation de la faune, de la flore et des sentiers parfois fragiles empruntés lors des épreuves, **LES PLACES SONT LIMITEES SUR CHAQUE COURSE**



Tarifs des inscriptions croissants: 1 € sur chaque inscription sera reversé à l'association Le combat de Gabriel

	Trail 9 kms	Trail 16 kms	Marche nordique 16 kms	Trail 30 kms	Trail 55 kms	Trail 83 kms
Jusqu'au 31/12/2017	7,00 €	12,00 €	12,00 €	23,00 €	45,00 €	60,00 €
Jusqu'au 30/03/2018	8,00 €	14,00 €	14,00 €	26,00 €	50,00 €	70,00 €
Jusqu'au 17/06/2018	9,00 €	16,00 €	16,00 €	30,00 €	55,00 €	80,00 €

Inscription sur la randonnée 9 kms uniquement sur place au tarif de 6 €. Pas d'inscription internet pour cette épreuve.

Les changements de course doivent demeurer exceptionnels et doivent être impérativement demandés avant le 18 juin 2018 par la messagerie du site www.morvan-oxygene-trail.org

PACK MEDIAS

Cette année, il vous est possible de souscrire à l'inscription et cela pour 2 € le pack médias qui comprend :

- pour tous les finishers de toutes les courses, une photo de votre arrivée qui sera téléchargeable sur notre site 10 jours après la course,
- un suivi SMS (numéro souhaité à renseigner à votre inscription) vous indiquant vos temps de passage et d'arrivée (4 SMS sur le 83 kms, 3 SMS sur 55 kms, 2 SMS sur le 30 kms et 1 SMS sur le 16 kms et 9 kms). Pas possible sur la randonnée 9 kms.
- Une publication le jour de la course sur votre mur Facebook de vos temps de passage.

Article 10 : ravitaillements

- *Trail du Calvaire 9 kms, randonnée 9 kms :*
un ravitaillement sera mis en place uniquement à l'arrivée. En fonction des conditions météorologiques, un point d'eau sera rajouté.
- *Trail de 16 kms et marche nordique 16 kms :*
un ravitaillement liquide et solide sera mis en place au km (à venir) et un autre à l'arrivée.
- *Trail de 30 kms :*
un ravitaillement sera mis en place au km 17 et un autre à l'arrivée.
- *Trail de 55 kms :*
deux ravitaillements seront mis en place tout au long du parcours. Un au km 21 et un autre au km 42.
- *Trail de 83 kms :*
trois ravitaillements seront mis en place tout au long du parcours. Un au km 21 à Villapourçon, un deuxième au km 47 à Glux en Glenne et un troisième au km 70 à Voucoux.

Sac de délestage : sur le 83 kms, l'organisation a décidé de donner la possibilité aux coureurs de transporter un sac de délestage (offert aux retraits des dossards) à la base de vie de Glux en Glenne (km 48). Les coureurs devront le déposer dans un véhicule identifié disposé près de la zone de départ le samedi 30 juin 2018 de 4h00 à 4h55. Le sac sera rapatrié à l'arrivée 1 heure après la fermeture de la base de vie de Glux en Glenne (15h00). L'organisation ne sera pas tenue responsable en cas de perte ou de casse de son contenu.

**NE SERONT ACHEMINE UNIQUEMENT LES SACS FOURNIS PAR L'ORGANISATION.
LES BATONS NE SERONT PAS TRANSPORTES**

- **En fonction des conditions météorologiques, des points d'eau autonomes* pourront être mis en place.**

*Les coureurs trouveront des bouteilles d'eau disposées le long du parcours dans un endroit frais mais sans bénévole. Ne pas s'arroser avec. Ces bouteilles seront uniquement destinées à être bu (environ 1 l par personne).

Article 11 : accueil

Retrait des dossards

(Voir article 3)

Le dossard est strictement personnel et ne peut être cédé à une tierce personne. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la manifestation.

Il ne sera remis qu'au concurrent ayant un dossier complet.

Aucun dossard n'est envoyé par la poste.

Le port du dossard est obligatoire de face afin que la puce puisse être détectée par le système de chronométrage. Il ne peut en aucune manière que ce soit, être modifié, réduit de taille, ou partiellement visible. Le numéro du PC course sera imprimé sur le dossard.

Article 12 : abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement ou de signaleur afin d'y remettre son dossard. Plusieurs points de rapatriement sont prévus par l'organisation : voir article 7 chapitre barrières horaire.

Article 13 : Annulation – Modifications

Le Comité d' Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou de brouillard, et/ou orages, canicule, ...) le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course sera annulée. L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 14 : Classements et récompenses

Lors du retrait des dossards, chaque compétiteur aura un cadeau de bienvenue.

Un cadeau finisher sera offert sur toutes les épreuves.

Le classement officiel sera publié sur place une heure après l'arrivée du dernier concurrent, et sera en ligne sur le site www.morvan-oxygene-trail.org dans les 24 heures.

Sur les 9kms, 16kms, 16kms marche nordique, 30 kms et le 55 kms seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch.

Sur le 83 kms seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch, le premier de chaque catégorie E-S-V1-V2-V3 femmes et hommes SANS CUMUL de prix.

Horaires des podiums :

(voir article 3)

La présence du compétiteur lors de la remise des prix est obligatoire pour bénéficier de sa dotation.

Article 15 : Droits à l'image

L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des Courses Trail, pour une durée illimitée et à titre gratuit. Si vous souhaitez vous y opposer, merci de nous contacter par courrier avant le **17 JUIN 2018**.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règles.

Chaque concurrent, par le bulletin d'inscription, accepte et signe le présent règlement et la Charte environnementale associée.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître avant le départ toute adjonction ou modification.

